

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt six janvier deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, , Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Gilbert PLA.

N°08/2004

OBJET : EQUIPEMENT DES VEHICULES DES TAN AVEC DES FILTRES A PARTICULES :
DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Rapporteur expose :

Il a été demandé au nouvel exploitant du réseau des Transports de l'Agglomération Narbonnaise (TAN) en l'occurrence le groupement des sociétés CORPORATION FRANCAISE DE TRANSPORTS et MICHAU, que l'ensemble du parc de véhicules réponde au minimum aux normes de pollution Euro 3.

Pour ce faire, seuls 7 des véhicules de l'ancien parc peuvent être conservés et devront faire l'objet d'un équipement avec un catalyseur et un filtre à particules.

Ce dossier fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du contrat d'agglomération.

Le coût du montage d'un filtre à particules s'élève à 6.000 € TTC. Le coût total pour les 7 véhicules se monte donc à 42.000 € TTC.

Il convient pour financer cette opération de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

Je vous propose :

- de solliciter Monsieur le Président du Conseil régional afin d'obtenir l'aide financière la plus large possible,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.